

Séance du 08 septembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 6

Suffrages exprimés : 6 présents + 3 procurations

Date de convocation : 05.08.2015 - Affichage : 05.08.2015

L'an deux mille quinze, le 08 septembre à 20 heures le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MONTAIGU, sous la Présidence de Madame Dominique FOURNEL.

Présents : Mmes, M. : FOURNEL Dominique, BULART Frédéric, GANTOIS Marlène, LAROSA Maxime, PIRON Aurélie, WOIMENT Benjamin.

Absent excusé : IMMERY Arlette, TROUILLE Philippe, PHILIPPOT Mickaël.

Absent : LAVALARD Gérard, KONTOMICHOUS Christine.

Mme Marlène GANTOIS est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal entérine le versement au titre de subvention FDS pour les rues du Chaudron, du Berceau et Ruelle Chantin pour un montant de 8 084.86€

Le Conseil municipal décide d'attribuer une prime à l'agent administratif

Tarifs des concessions de terrains et dépôts des urnes funéraires dans le cimetière communal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1- De fixer comme suit à compter du 15 septembre 2015 les tarifs :

Une caverne perpétuelle (1.75m ²)	122,50€
Une concession classique perpétuelle (3,50m ²)	245,00€
Une case au columbarium	713,00€

2- D'attribuer la totalité du produit des concessions au budget principal de la commune.

A compter du 1^{er} janvier 2016, les repas de la cantine seront achetés au collège de Sissonne au tarif fixé par le Département soit 3.15€

Diagnostic accessibilité

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 oblige la mise en place d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), pour effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de confier la demande de diagnostic d'accessibilité à la société SOCOTEC dont le devis s'élève à 1620€.

Logement communal 8 rue de l'Eglise (étude de réhabilitation ou vente)

Les locataires de l'immeuble sis 8 rue de l'Eglise ont quitté le logement le 31 août 2015. L'état vétuste des locaux nécessite de gros travaux de réhabilitation.

Considérant le coût élevé des prestations à réaliser, le Conseil Municipal émet la possibilité de vendre ce logement et donne pouvoir au Maire d'établir toute démarche et signer tous documents afférents.

La convention avec la médecine du travail du Centre de Gestion est reconduite.

Questions diverses :

-Orientations budgétaires sur le budget primitif 2016. Des travaux sont à prévoir dans la salle polyvalente (carrelage de la cuisine, peinture, aménagements...).

-Le Conseil Municipal fait le point sur le statut de l'association Détente Fêtes et Loisirs.

- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe communale par un contrat CAE.

-Le repas des aînés a lieu le 11 octobre 2015. Les membres du Conseil sont invités à participer à l'organisation..

-Le complément de 10% en complément des remboursements sur les contrats aidés a été abrogé.

-Les sanitaires du local des aînés ont été remplacés.

-Considérant le courrier du Conseil Départemental portant sur l'annulation de subvention prévue pour la création d'un réseau de collecte des eaux usées au hameau « Le Bois des Broches » et constatant que le projet d'installation d'un réseau d'assainissement ne sera pas réalisé dans un proche avenir, le Conseil Municipal rejette la demande d'un

pétitionnaire qui souhaite creuser le trottoir pour se raccorder provisoirement au réseau d'assainissement de Saint-Erme.

-Le Conseil municipal rejette la demande de fonds de stèle faite par l'association « le Regain Roucy ».

-Considérant la situation financière de la commune et le manque de moyens, l'Assemblée constate qu'il n'y a aucune possibilité d'accueil de réfugiés.